

Dr Denis ERNI
Boîte postale 408
1470 Estavayer-le-Lac
denis.erni@a3.epfl.ch
Tél. : 079 688 34 30

Monsieur Andreas AEBI
Président de l'Assemblée fédérale
Dorfstrasse 36
3473 Alchenstorf

Andreas.aebi@parl.ch

Estavayer-le-Lac, le 13 septembre 2021

http://www.swisstribune.org/doc/210913DE_AA.pdf

Demande d'un avocat pour défendre mes droits fondamentaux garantis par la CEDH

Monsieur le Président de l'Assemblée fédérale,

Je me réfère à mon courrier¹ daté du 11 septembre 2021. Veuillez trouver² ci-joint un complément de courrier adressé au Président de l'Autorité de surveillance du Ministère Public de la Confédération.

Ce courrier le rend attentif que l'ordonnance du Procureur Général Ruedi MONTANARI est contestée pour violation des droits garantis par la CEDH avec les interventions des Bâtonniers. Il l'informe que j'ai demandé à la Présidente de la FSA d'intervenir. Ce courrier adressé à l'Autorité de surveillance tient aussi lieu de plainte contre le Procureur Ruedi MONTANARI. Il est à ajouter à la plainte pénale que je vous ai adressée le 21 avril 2021.

J'essaie de vous envoyer ce courrier avec les annexes à l'adresse : andreas.aebi@parl.ch. Je mets aussi un message sur votre boîte e-mail sur votre site internet, au cas où le message ne passerait pas.

En tant que Major, qui défend les Valeurs de la Suisse et les droits fondamentaux, vous êtes un Président de l'Assemblée fédérale qui a la compétence de rappeler aux membres de l'Assemblée fédérale qu'on ne peut pas respecter les droits fondamentaux avec les méthodes de l'organisation criminelle qui protège Foetisch. Ce ne sont pas les Valeurs de notre peuple de dire qu'un citoyen n'a plus de droits parce qu'un avocat refuse de désobéir au Bâtonnier.

Le climat de terreur qui a été exercé sur mon PDG pour qu'il me limoge si je ne céda pas aux revendications du Bâtonnier / ancien Bâtonnier Yves Burnand, précédé par l'empoisonnement de Pierre PENEL, montre la puissance de cette organisation criminelle.

Il est important que chaque député lise la pièce³ 11 de la requête à la CEDH en se posant la question :

« Est-ce l'intérêt général de la majorité des citoyens Suisses qu'on puisse les limoger avec un tel procédé ? »

.....en tant que physicien, j'ai mis du temps à comprendre pourquoi un avocat voulait faire abattre un Conseiller fédéral en disant que les mots ne servaient à plus rien... j'ai compris que si mon PDG a dû céder à ce chantage,alors les membres de cette organisation criminelle peuvent forcer l'ensemble des parlementaires à se taire.

...d'où l'importance de votre action d'informer les membres de l'Assemblée fédérale pour mettre fin à ces violations des droits humains par les membres de cette organisation criminelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Président de l'Assemblée fédérale, mes salutations cordiales.


Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes partielles : http://www.swisstribune.org/doc/210913DE_AA.pdf

¹ http://www.swisstribune.org/doc/210911DE_AA.pdf

² http://www.swisstribune.org/doc/210913DE_HU.pdf

³ http://www.swisstribune.org/doc/CEDH2021_11.pdf